

10 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier du 9 juin 2008, complété par un courrier du 10 juin, la société Pioneer Investments Management Ltd (1) (1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 3 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 11 063 790 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé détenir, au 9 juin 2008, pour le compte de fonds, 11 402 562 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant droits de vote, soit 5,19% du capital et des droits de vote de cette société (3).

(1) Société d'investissement contrôlée par la société UniCredit S. p. A., agissant sous délégation de la société de gestion Pioneer Asset Management S.A.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 217 401 082 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 219 641 955 actions représentant autant de droits de vote.